

Sont ici repris plusieurs des concepts évoqués dans les deux premiers chapitres mais éclairés sous un jour différent : à partir de l'affirmation de l'existence d'entités qu'on peut encore appeler des « peuples » pour autant qu'on accepte de les considérer comme des entités abstraites et disposant de « représentants » incarnés, désignés comme leurs « passeurs ».

CHAPITRE 3 : L'étroite imbrication des peuples et des cultures

BREF SURVOL DE L'HISTOIRE DE L'HUMANITÉ

L'espèce humaine³, la seule branche des Hominiens ayant survécu jusqu'à nos jours, s'est progressivement répandue sur les cinq continents à partir de ses sources africaines. Cette dispersion géographique s'est accompagnée d'un ensemble de modifications des caractères physiques et des modalités comportementales des groupes humains ainsi constitués au fil du temps, sans que soit pour autant remise en question leur appartenance à la même espèce. Deux de ces différenciations méritent une attention spécifique, dans la mesure où elles créent entre ces groupes des conditions particulièrement difficiles de compréhension mutuelle. La première est la diversification linguistique : la commune aptitude au langage articulé a engendré une extrême multiplicité de langues ; elles sont à la fois la richesse de l'humanité et un évident obstacle aux échanges universels. On sait néanmoins aujourd'hui

que, pour de multiples raisons, cet obstacle n'a plus rien de rédhibitoire. L'autre différenciation est potentiellement plus lourde de conséquences : c'est celle qui porte sur les représentations du monde et toutes leurs conséquences individuelles et collectives, ce que dans le chapitre premier nous appelons les cultures.

Se sont ainsi progressivement constituées, en divers lieux de la planète, de multiples populations de nos « semblables », suffisamment différentes malgré leurs ressemblances pour qu'on puisse les distinguer les unes des autres en les qualifiant dès lors de « peuples », ce mot étant utilisé au pluriel. Le temps – en fait les temps dits préhistoriques puis historiques – passant, ces peuples se sont peu à peu affirmés en tant que tels, ont progressivement pris conscience d'eux-mêmes, se sont développés quantitativement et idéologiquement. Et, la taille de l'humanité croissant, ils ont été conduits à s'affronter, de façon parfois violente, mais aussi à s'entremêler sur des territoires parta-

³ Au sens précis que ce terme a pris grâce aux sciences de l'Évolution et, plus récemment, aux découvertes de la paléogénétique.

gés et dès lors à accepter de fait une atténuation de leurs spécificités.

Les collectivités humaines n'ont ainsi cessé de se complexifier, de s'organiser en différenciant les rôles de leurs membres, de se doter de structures de gouvernance, au rang desquelles les royaumes, les cités, les empires, bien d'autres encore. Les formes aujourd'hui largement dominantes de structures de pouvoir sont ces ensembles organiques d'institutions qu'une communauté historique se donne afin de pouvoir prendre les décisions qu'appellent sa cohésion et son devenir : les États.

Il faut avoir conscience du fait qu'il s'agit de modalités relativement récentes d'organisation de l'humanité : si elles puisent leurs racines dans son long passé, elles n'en sont pas nécessairement l'aboutissement définitif. Quelque deux cents États gèrent actuellement environ sept milliards d'humains. Le seul constat de la différence effarante de taille entre ces deux chiffres conduit nécessairement à s'interroger sur la pérennité sans appel de telles concentrations des pouvoirs en si peu de mains. Sans remettre nécessairement en question l'existence des États et quelle que soit l'énergie que ceux-ci déploient habituellement pour maintenir de façon exclusive leur puissance actuelle, on ne peut manquer de s'interroger sur le rôle (sinon alternatif du moins complémentaire) que pourraient être amenées à jouer d'autres structures collectives. À commencer par les « peuples », pour autant qu'on redéfinisse ce qu'on peut désormais entendre par là.

QU'EST-CE AUJOURD'HUI QU'UN PEUPLE ?

Écartons tout d'abord deux acceptions très différentes de ce mot polysémique qu'est le mot « peuple ». Employé au singulier et précédé de l'article défini « le » (« le peuple »), ce mot désigne l'ensemble des citoyens d'un pays en tant que dépositaires de la « souveraineté » nationale. En France, la Constitution dispose que la République a pour principe « *le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple* ». Il s'agit là, implicitement, de l'ensemble des citoyens français – de ceux qui existent à un moment donné de l'histoire – et c'est de cette collectivité, prise dans sa globalité, que procède l'autorité de celles et ceux qu'elle délègue pour assurer, un temps, la gouvernance de l'État à ses divers niveaux d'organisation. L'expression « le peuple » a aussi une autre signification, associée à l'existence ou à la persistance de hiérarchies sociales et donc des classes « populaires ». Le mot désigne alors collectivement celles et ceux qui sont « au bas » de l'échelle sociale, ceux que peuvent le plus aisément atteindre et mobiliser les courants politiques qualifiés, précisément, de « populistes ».

Ce n'est pas du tout le sens qu'a ce mot, dans son acception courante, quand on l'utilise précédé de l'article indéfini un (« un » peuple) ou encore au pluriel (« les » ou « des » peuples). Là il s'agit de faire globalement référence à des collectivités humaines particulières, chacune de celles qui sont ainsi évoquées étant porteuse d'une histoire et d'une culture spécifiques². Cela étant, compte tenu des brassages de populations, des

⁴ On parle ainsi couramment du peuple russe, du peuple kurde, du peuple breton, du peuple corse, du peuple juif, du peuple arménien, etc.

mouvement migratoires massifs qui ont progressivement structuré l'humanité telle que nous la connaissons aujourd'hui, il serait très contestable de continuer à ne se représenter implicitement les peuples que comme des regroupements de personnes physiques appartenant à des entités parfaitement distinctes. On peut aujourd'hui, de façon beaucoup plus réaliste, définir conceptuellement un peuple comme une entité historique et culturelle et non plus comme une collection particulière d'individus. Un peuple existe désormais d'abord en ce sens même si, pour survivre, il doit nécessairement continuer pour une part à s'incarner. Il le fait alors au travers de « passeurs », c'est-à-dire de personnes qui se sentent responsables d'en assurer la mémoire, la continuité historique et la transmission de tout cela aux futures générations ; de personnes qui considèrent « lui appartenir ». Mais un peuple ne saurait se réduire à eux. En tant que tels, les peuples existent au travers de leurs passeurs mais aussi au travers de la représentation qu'ont d'eux tous ceux qui n'en font pas personnellement partie.

Or ce sont ces passeurs qu'on continue encore souvent, de façon réductrice, à désigner comme un « peuple », confondant ainsi une entité d'ordre abstrait avec l'ensemble des personnes qui, jouant certes vis-à-vis de celle-ci un rôle essentiel, n'en sont néanmoins que les « servants » privilégiés et temporaires. Entité historique et culturelle, et par là même précieuse composante de la diversité humaine, un peuple est un bien commun de l'humanité, il devrait être placé sous sa protection au même titre que tout élément de la diversité planétaire.

La situation est, soulignons-le, exactement de même nature pour chaque langue humaine. Une langue existe en soi mais elle ne « vit » qu'au travers de ses locuteurs. On la déclare au demeurant « morte » si elle n'a plus un nombre suffisant de tels locuteurs. Pas plus qu'une langue « n'appartient » à ses principaux locuteurs – même si l'on dit couramment, par une étrange appropriation, qu'ils « la possèdent » ! – un peuple ne saurait être la propriété des principaux « passeurs » de la ou des cultures qu'ils véhiculent et continuent à entretenir et développer.

ÉTATS, PEUPLES, CULTURES ET PAIX

En quoi les rapprochements ci-dessus esquissés interviennent-ils dans la réflexion qu'engage cet essai sur les confrontations culturelles et convictionnelles ?

On parle beaucoup de nos jours, explicitement ou à mots couverts, de conflits irréductibles entre cultures ne partageant pas les mêmes valeurs, entre peuples ne relevant pas des mêmes « civilisations ». Il serait naïf d'adopter à ce sujet une attitude irénique qui rejetterait toute réalité à ce risque. La question véritable est plutôt de se demander comment on peut contribuer à lutter contre de tels possibles affrontements. Ce qui peut être explicité en deux propositions conjointes. L'une concerne le rôle des États, l'autre celui des peuples.

Les États sont d'abord des structures de pouvoir qui considèrent qu'une partie de la surface terrestre leur appartient, celle que définissent leurs « frontières », ces limites sources potentielles de conflits que l'histoire leur a temporairement

assigné. Ils sont fortement attachés à leur « souveraineté » et cela même lorsqu'ils en délèguent une partie, de fait ou de droit, à des structures supra-étatiques, telles que l'Union européenne ou l'Organisation des Nations unies – une délégation qu'ils ne manquent pas au demeurant de retirer provisoirement lorsque « la raison d'État » les conduit à le faire. Il leur arrive – mais pas toujours, et de loin ! – de se comporter en États de droit et de reconnaître – mais pas toujours, et de loin ! – aux peuples qu'ils rassemblent et qui en constituent la trame historique et culturelle un certain degré d'autonomie, en particulier au travers de procédures dites de régionalisation ou de décentralisation, voire, parfois, d'une organisation politique de nature fédérale. Mais ils n'en cultivent pas moins une identité « nationale » qui frise souvent le nationalisme.

S'agissant des peuples, tout dépend de la façon dont on les considère mais aussi, étroitement, de la façon dont les considèrent leurs « passeurs ». Si ces derniers, ne serait-ce que par réaction à la dominance de la centralisation étatique, sont tentés par une forme d'autonomisation qui ressemble fort à une organisation paraétatique, on entre de plain-pied dans une situation potentiellement conflictuelle, du type de celle qu'on a vu prendre corps à maintes reprises un peu partout dans le monde, à commencer par l'Europe, et dont l'un des derniers exemples typiques est celui de l'affrontement entre la Catalogne et l'Espagne. Mais si l'on voulait bien accepter la définition renouvelée, ici proposée, d'un peuple, la question de la fonction sociétale des peuples se poserait en termes radicalement

différents. Porteurs des spécificités historiques et culturelles engendrées par leur passé et par la façon de se le remémorer et de le mettre en valeur, les peuples pourraient devenir les artisans d'un enrichissement majeur non seulement des États dans lesquels vivent une fraction de leurs passeurs mais, plus généralement, en tant que biens communs de l'humanité, de la communauté humaine tout entière. Leur seule existence – dès lors nécessairement reconnue en tant que telle par les États – ne manquerait de créer des ponts interétatiques d'une autre nature que les traités de tous ordres qui tentent de prévenir les conflits ouverts qui ne cessent de nous menacer.

Une utopie ? Bien sûr ! Non pas au sens d'un rêve irréalisable mais à celui d'un projet politique majeur, porté par la conscience du rôle essentiel et à vocation de pacification que peuvent jouer les confrontations culturelles et plus encore convictionnelles dont nous prônons l'intense développement.